



Secrétariat

9 novembre 2018

Circulaire*

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Désignation des lieux d'affectation aux fins du congé de détente**

Rectificatif

Annexe, tableau

Lire comme suit pour Cox's Bazar, dans la colonne « Périodicité » : 8 semaines

* Date d'expiration : 31 décembre 2018.

